

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE DU 9 MARS AU 24 MAI

Conformément à la délibération du 7 avril 2014, le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

- Le 10 mars 2020 : vente BELLAND-MICHEL /DOMINGER -WEBER: section 32 parcelle 255/41 superficie 615 m²
- Le 8 avril 2020 : vente époux FREBOURG / MANTOT – RITTER : section 32 parcelle 436 superficie 595 m²

DELEGATIONS DE COMPETENCES CONSENTIES AU MAIRE

Afin de faciliter la bonne marche de l'administration communale, le Conseil municipal délègue au maire pour la durée de son mandat les attributions suivantes :

- 4° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 10 000 euros ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5° décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 6° passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes.
- 7° créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 8° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière.
- 9° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 10° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €.
- 15° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sur les secteurs et tels qu'ils figurent au plan de zonage du PLUi ci annexé à savoir :
 - Zones urbaines (U) tout indice confondu
 - Zones d'urbanisation future AU

Lorsque le maire titulaire de la délégation est en conflit d'intérêt, le conseil municipal récupère la compétence et délibère sur ladite affaire.

Conformément à l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les compétences déléguées par le Conseil Municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

Les décisions prises par le maire, dans le cadre d'une délégation du conseil municipal, sont soumises aux mêmes règles que les délibérations du conseil municipal portant sur les mêmes objets :

- le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;
- le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.
- 16° d'intenter d'une manière générale au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et notamment lorsque ces actions concernent :
Les décisions prises par le maire en vertu de ses compétences propres en matière d'administration des propriétés communales, d'urbanisme, de police et de gestion du personnel communal y compris les cas où la responsabilité pécuniaire de la commune serait mise en cause

ELECTION DES DIFFERENTS DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET SYNDICATS MIXTES

Les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes intéressées parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A. Election des délégués) au Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux (BRIGADE VERTE)

Délégué titulaire : Monsieur **Denis MUTSCHLER**,

Déléguée suppléante : Madame **Aurélié BINTZ-SATTLER**

B. Election du délégué au Syndicat départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Délégué titulaire : **Monsieur Jean-Michel FINGER**

C. Election des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III (SIEPI)

Délégués titulaires : Messieurs **Olivier KLAR** et **Jean-Marc BOURINET**

Délégué suppléant : Monsieur **Jean-Pierre WIDMER**

D. Election des délégués au Syndicat Mixte de l'III

Délégué titulaire : Monsieur **François WILLIG**,

Déléguée suppléante : Madame **Valérie CHARMONT**

E. Election des délégués au Syndicat Mixte canaux Plaine du Rhin

Déléguée titulaire : Madame **Stéphanie FARINHA**

Délégué suppléant : Monsieur **François WILLIG**

F. Election des délégués au Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS)

Délégués titulaires : Messieurs **Jean-Pierre WIDMER** et **Antoine ALBRECQ**

Déléguée suppléante : Madame **Jane HUMBRECHT**

G. Election des délégués au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Sapeurs-Pompiers (SIVU Niederentzen – Oberentzen)

Délégués titulaires : Monsieur **Jean-Pierre WIDMER**, Mesdames **Valérie CHARMONT** et **Cindy GOGNIAT**

Délégués suppléants : Messieurs **Olivier KLAR**, **Jean-Marc BOURINET** et Madame **Jane HUMBRECHT**

DESIGNATION ET ELECTION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

A - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Membres titulaires : Mesdames **Stéphanie FARINHA**, **Aurélie BINTZ-SATTLER**, Monsieur **Jean-Michel HECTOR**

Membres suppléants : Messieurs **Jean-Marc BOURINET**, **Olivier Klar**, Madame **Emilie RICH**

B- COMMISSIONS DIVERSES

COMMISSIONS	Membres		
Finances	Jean-Pierre WIDMER	Antoine ALBRECQ	Aurélie BINTZ-SATTLER
	Stéphanie FARINHA	Jane HUMBRECHT	
	Corine KOS	Valérie CHARMONT	
Bois et forêts	Jean-Michel FINGER	Denis MUTSCHLER	
	Aurélie BINTZ-SATTLER	Olivier KLAR	
Voirie environnement	Jean-Pierre WIDMER	Antoine ALBRECQ	Olivier KLAR
	Corine KOS	Valérie CHARMONT	
	Jean-Marc BOURINET	Denis MUTSCHLER	
Suivi de chantiers	Jean-Pierre WIDMER	Antoine ALBRECQ	Jean-Michel FINGER
	Olivier KLAR	Emilie RICH	Jean-Michel HECTOR
Bâtiments & permis de construire	Jean-Pierre WIDMER	Cindy GOGNIAT	Jean-Michel HECTOR
	Stéphanie FARINHA	Valérie CHARMONT	Emilie RICH
Communication	Stéphanie FARINHA	Antoine ALBRECQ	
	Jean-Michel HECTOR	Valérie CHARMONT	
Aide sociale	Cindy GOGNIAT	Corine KOS	
	Jane HUMBRECHT	Emilie RICH	
Fêtes et loisirs	Stéphanie FARINHA	Corine KOS	Valérie CHARMONT

	Antoine ALBRECQ Jean-Marc BOURINET	Emilie RICH Olivier KLAR	Jean-Michel HECTOR François WILLIG
Commission communale des Impôts directs (proposition de 24 personnes)	Jean-Pierre WIDMER Antoine ALBRECQ Stéphanie FARINHA Jean-Michel FINGER Jean-Michel HECTOR Olivier KLAR Denis MUTSCHLER Aurélie BINTZ-SATTLER	Corine KOS François WILLIG Cindy GOGNIAT Valérie CHARMONT André BORDMANN Pierre LACH Jean-Jacques JENNY Joseph DOLL	Emilie RICH Jane HUMBRECHT Jean-Marc BOURINET Fernand DISCH Christophe RATTIAIRE Eric HEBDING Martine JAEGGY Jean-Paul FEST

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Madame Cindy GOGNIAT a été désignée comme correspondant défense

CREATION ET DENOMINATION DES RUES DE LA ZONE D'ACTIVITES LA CHAPELLE

Le Conseil municipal a créé quatre nouvelles rues qui desserviront la zone d'activités à savoir :
Rue des Alpes, Rue du Jura, Rue du Petit Ballon, Rue du Grand Ballon

DIVERS

Périscolaire : mise en place d'un bâtiment modulaire à Oberentzen pour le mois de septembre 2020

Prochaines réunions du conseil municipal : 29 juin, 27 juillet, 7 septembre, 12 octobre, 16 novembre et 14 décembre. Ces dates pourront être modifiées en fonction des dossiers à traiter